L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 4 JUILLET.

M. THIERS
ET LES NAPOLÉON.

Les incidents auxquels ont donné lieu récemment les voyages du prince Napoléon en France et sa présence à Paris, en ce moment, prêtent un intérêt tout particulier à une brochure que va publier demain l'éditeur Amyot, sous le titre que nous venons d'écrire. M. Amyot a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles de cet ouvrage dont l'intérêt de curiosité est incontestable. Nous n'avons pas besoin d'y insister plus qu'il ne convient. Nous ne voulons prévenir personne, dans les nombreux emprunts que nous allons faire au livre, la malice que son auteur y a, sans aucun doute, mise, en rapprochant la correspondance de M. Thiers de 1837 à 1848 avec la famille de l'ex-roi Jérôme, des mesures prises par l'ancien président envers le prince Napoléon. Nous allons donc céder purement et simplement la parole à l'auteur de *M. Thiers et les Napoléon.*

Ce fut en juin 1837 que, pour la première fois, l'ex-roi de Westphalie et M. Thiers se rencontrèrent à Florence; au *Gurio*, résidence malade du frère de l'ex-roi, le prince accueillit le futur historien de l'Empire avec d'autant plus d'affabilité qu'il comptait sur lui pour obtenir du roi Louis-Philippe la cessation de l'exil des siens, et une compensation pécuniaire aux pertes qu'il avait subies. Les relations devinrent de jour en jour plus intimes entre eux. M. Thiers ne pouvait mieux encourager tout à fait; si bien que l'ex-roi de Westphalie envoya à M. Thiers un objet avant appartenu à l'Empereur Napoléon Ier. M. Thiers le remercia dans les termes que voici, à la date du 21 juillet 1837:

Mon prince, j'ai reçu hier votre lettre et l'envoi qui l'accompagnait. Le gâteau d'une telle autre comme vous ne pouvait pas manquer de m'être précieux. Je sais, vous le savez, l'un des Français de ce temps les plus attachés à sa glorieuse mémoire, et je *n'oublierai jamais quand je verrai le lieu de parents qui lui appartiennent* se concilier avec le repos de notre pays et le maintien de son gouvernement. Je suis profondément heureux de ce vœu de votre souvenir de Napoléon, car vous êtes l'un des princes de sa famille qui ont le mieux compris, et aussi mieux aimé la pitié du rôle qui leur convenait. Je n'avais que des liens de sympathie avec votre personne, la connaissance que j'ai faite de vous et de ceux *vous dignes enfants* m'en a fait un attrait dont j'avais gardé de ne pas mettre ici l'expression respectueuse et sincère.

Recevez, mon prince, mes hommages et mes vœux, et veuillez transmettre mes respects et ceux de ma famille à la princesse votre fille.

M. Thiers s'entremit donc à Paris en faveur de la famille du prince Jérôme. Dans une série de lettres, toutes portant les traces du plus entier dévouement et de cette amitié dont il avait envoyé l'expression respectueuse et sincère, il confesse les difficultés auxquelles il s'est heurté, tantôt auprès du roi Louis-Philippe, assez bien disposé cependant, tantôt auprès des ministres. M. Molé et le maréchal Soult notamment, sur qui il avait cependant compté d'abord. Dans une des lettres de ce moniteur, nous relevons les passages suivants:

J'ai entrepris une grande tâche sans renoncer à Florence. C'est l'histoire de l'Empereur. J'ai réalisé l'histoire de la Révolution au 18 brumaire, j'avais amassé beaucoup de matériaux pour la suite, et je voulais remettre cette vaste besogne lorsqu'on est venu me persécuter nuit et jour. Je ne suis laissé séduire et me voilà à l'ouvrage. Je vous fais cette confidence relative pour vous prier de venir à mon aide avec les matériaux que vous pouvez posséder.

Je vous serais bien obligé si vous pouviez m'écrire et me dire quelle est la nature des documents que vous seriez assez bon pour me fournir, je n'ai pas besoin de vous dire qu'ils seront tous employés *à la plus grande gloire de notre illustre frère.* Vous jetiez des mots si justes, si grands, des conceptions, plus je suis ainsi d'admiration. Je ne vous ai jamais inconvénient aux détails que je fais, et je ne dégoûter du monde réel, pour vous faire vivre dans un monde imaginaire.

Je suis chargé par ma famille de nous mettre tous aux pieds de la princesse Mathilde. Elle sait quelle respectueuse amitié nous lui portons tous, et avec quel bonheur nous contribuerons à l'adoucissement de ses peines et des vôtres. Le temps viendra, je l'espère, *où nous pourrons nous entretenir ce qu'il doit de sous à la mémoire de Napoléon.*

Pour moi, c'est à mes yeux une dette que je serais bien heureux de vous acquitter par la France.

Plus loin, M. Thiers, qui avait promis au prince et au ministère l'appui de son amitié [illegible] de l'opposition, s'exprime avec amertume sur le compte du maréchal Soult, qu'il accuse de "manquer de tout." Il ajoute:

Laissez-moi la souffrance le frère de Napoléon *est une indignité.* Pour lui, si je fais encore une apparition aux affaires, je vous promets de tenir compte des [illegible] *dès que je ne faite* [illegible] leur dédommager, pour vous ce qu'il peut faut pour madame de Lipona. Tous les frères de l'Empereur doivent nous *les secourir* tant qu'ils sont comme vous, étrangers à toute les intrigues.

Je suis désolé, mon prince, d'avoir été refus. Je suis sûr que le Roi n'y est pour rien. Il m'a parlé avant-hier du [illegible] de votre nom, à votre situation, j'ajoute à la dignité de la France.

Recevez, je vous prie, l'hommage de mon profond respect et [illegible] *mes amitiés* et moi aux pieds de la princesse Mathilde.

On sait que plus tard le prince Jérôme Napoléon, sur une pétition des habitants de la Corse, obtint l'autorisation de venir à Paris, où se trouvait déjà sa sœur la princesse Mathilde, devenue comtesse Demidoff. Dans le portrait que nous avons sous les yeux, nous trouvons la note suivante: "Une des premières visites du prince Napoléon fut pour M. Thiers. Ce dernier lui fit un accueil [illegible] et reconnaissant vivement à se rendre auprès du roi." Le prince hésitait à faire cette démarche, il dut y être poussé vivement par M. Thiers. A ce sujet, M. Thiers écrivait au prince Jérôme:

"Prince, je prie le prince Napoléon, votre fils, de vouloir bien vous faire arriver la réponse suivante à votre lettre de Florence: du moins de [illegible] j'ai cédé fort honoré et fort heureux de voir votre fils, objet de vos justes prédilections. Tout le monde est frappé de ses traits, de sa ressemblance avec la figure la plus sympathique des temps modernes, et, ce qui vaut mieux encore, de son esprit, de son tact, de sa parfaite attitude. Je ne me suis point permis de lui dissimuler des conseils dont il a pas besoin; mais, dans une [illegible] je lui ai dit ce que je pensais de ce qu'il doutait bien connaître mon sentiment. C'est relativement à la visite qu'il a faite au Roi. Je crois qu'il aurait commis une faute véritable en ne [illegible] pas le Roi, et il aurait été [illegible] qu'on lui a cédé accordée de visiter la France. Du reste, le prince était inapaisable [illegible] d'un [illegible] de ne montrer [illegible] à cet égard. Il a fait la visite qu'il devait, il est maintenant à Paris, après avoir satisfait à toutes les convenances.

Je n'oublie pas Monseigneur, votre situation et l'intérêt qu'elle commande. Dès que le gouvernement du Roi fera une proposition à votre prince, vous pourrez être assuré qu'elle sera accueillie.

Nous ne suivrons pas à la lettre toutes les péripéties auxquelles commentent les démarches si longtemps restées infructueuses: tel n'est pas notre but. Nous courons après les événements. Dans cette voie, nous trouvons une pièce restée inconnue jusqu'à ce jour. C'est une lettre adressée par le prince Jérôme au roi Louis-Philippe et qui devait être remise à ce dernier par M. Thiers. La voici:

Sire, c'est après trente ans de malheurs et de persécutions que je m'adresse à Votre Majesté, comme au souverain de mon pays et comme à un prince qui, lui aussi, a connu l'infortune.

Votre Majesté connaît mes réclamations et sait d'avance tout ce que je pourrais lui dire à ce sujet; aussi j'invoque avec confiance sa justice.

Je m'adresse à vous, Sire, pour obtenir qu'il soit vrai, qu'un prince dont la fortune a trahi, qu'un prince qui s'est toujours bien servi son pays, ne soit pas réduit à recourir à une main étrangère, pour assurer dans ses vieux jours son existence et celle de ses enfants qui méritent par l'ardent amour qu'ils portent à leur patrie, de rentrer dans son sein. Je prie Votre Majesté d'avoir [illegible] avec bonté l'expression des sentiments de haute estime et de considération avec lesquels je suis, Sire, de Votre Majesté, le très affectionné concitoyen.

Aux pages 51 et suivantes du volume, se trouvent deux lettres de M. Thiers, en date des 4 et 7 mai 1847, au sujet de la démarche instantanée du prince de la famille de l'ex-roi Jérôme à rentrer en France. Dans l'une de ces lettres, nous lisons les passages suivants:

Je viens de voir à l'instant M. Thiers, qui m'a parfaitement accueilli, mais qui [illegible] fait, lui, de vouloir faire de votre demande une question politique. Il regrette et aurait voulu vous en [illegible] directement adressé au gouvernement. Il pense que vous n'obtiendrez rien par les Chambres, mais plusieurs [illegible] la pétition est [illegible] qu'il n'y a pas moyen de reculer, il m'a conseillé de demander une audience à MM. Guizot, Duchâtel et Salvandy, pour [illegible] votre nom que votre demande aux Chambres n'a pour but que d'obtenir une espèce d'apostille qui mette le gouvernement à couvert de toute responsabilité sur la mesure dont il aurait pris l'initiative, mais qu'une [illegible] favorable des Chambres lui permettra de prendre.

M. Thiers croit cependant que le gouvernement qui est très ombrageux, ne consentira jamais à comme l'intérêt qui pèse sur le prince Napoléon soit levé. Bref, son opinion est que vous pourriez peut-être personnellement et extraordinairement obtenir du gouvernement la faveur de rentrer en France, mais il est clairvoyant qu'il ne faut pas espérer un pareil résultat pour le prince Napoléon. Je crois, monseigneur, que vous ne devez pas séparer votre cause de celle de votre fils, et que de ne serait pas en réalité faire cesser pour vous l'exil que cet même plus que problématique, que de le laisser peser sur ce cher vous avez de plus cher au monde, le prince Napoléon.

Toujours dans le même ordre d'idées, nous relevons à la page 67 un fragment de lettre de M. Piétri au prince Napoléon, dans lequel on lit:

C'est précisément parce qu'elle votre position à la sympathie de l'opinion publique qu'elle n'aura pas celle du gouvernement. Le gouvernement ne cédera que lorsqu'il ne pourra pas faire autrement; mais il cédera si la presse et les Chambres s'unissent pour demander énergiquement et avec persistance que les portes de France vous soient enfin ouvertes. Je ne dois pas vous laisser ignorer cependant que M. Thiers, que je viens de voir, me pense pas aussi: selon lui, s'il était ministre, il ne s'arrêterait pas devant le vœu des Chambres; au contraire, plus les Chambres seraient favorables, plus il serait hostile. En un mot, il enverrait, selon son expression, *promener* les Chambres.

M. Thiers, qui était, dit une note de l'ouvrage, fort en retard dans sa correspondance avec le prince Jérôme, et ne lui avait pas écrit depuis la conversation dont Piétri avait rendu compte le 26 mai, mais qui voyait toujours beaucoup la princesse Mathilde, se décida enfin le 4 juillet 1847, après la discussion du rapport et le renvoi au président du Conseil, à adresser à Florence la lettre suivante, dont nous donnons quelques extraits:

Prince, je voulais depuis longtemps me rappeler à votre souvenir et vous renouveler l'assurance de mes sentiments d'estime et d'attachement, lorsque la princesse Mathilde, à laquelle j'ai voué la plus tendre et la plus respectueuse amitié, a bien voulu me communiquer une lettre que vous lui avez écrite; cette lettre m'a fort affligé, car elle me prouve que votre agent, à Paris, vous a inspiré quelques doutes sur la persévérance de mes sentiments pour votre personne. Je n'ai pas approuvé la forme de votre réclamation, principalement parce que j'en souhaitais le succès, et que pour réussir, il fallait d'abord commencer par s'adresser au roi. Votre agent qui m'a entretenu de cet égard, je n'aurais jamais tenu qu'une seule conduite, celle de voter pour une pétition à mon avis mal introduite, mais toujours très intéressante à mes yeux, puisque vous en avait pour but de vous faire rentrer en France. C'est la conduite que j'ai tenue.

Chemin faisant, nous rencontrons une lettre de M. Victor Hugo, pair de France, mais déjà ridiculisé à ses moments: on en peut juger par les lignes suivantes adressées au prince Jérôme:

Princes, vos royales paroles me touchent profondément. J'ai plaidé la cause de l'exil; j'ai plaidé la cause de la gloire; c'était deux bonheurs pour une comprise de la France. Prince, ce que la France a compris, elle n'est pas longue à l'exécuter.

Permettez-moi de vous remercier de vos remerciements.

Le dévouement de M. Thiers pour la famille du prince Napoléon commençait à décroître à l'automne de 1847. Nous en trouvons la preuve dans le passage suivant d'une lettre de M. Piétri au prince Napoléon en date du 1er septembre de cette année.

M. Cunin-Gridaine est dans les Ardennes et l'on peut dire qu'il n'y a pas activement de ministre à Paris, du moins d'une manière permanente. Ils font la navette de Paris à Saint-Cloud et de Saint-Cloud à la campagne. Il faut les [illegible] pour aller voir dans l'escalier [illegible] et constata que c'étaient seulement des locataires qui entraient. Enfin, vers dix heures et demie, pris d'un accès de fièvre [illegible]. Il se précipita au milieu de la chambre, criant aux gardes du corps [illegible] de ne pas tirer sur le peuple, [illegible] de vous faire des excuses à genoux, devant tout le monde.

—J'mange pas de ce pain-là, hurle l'ivrogne. Vive la République!

Il met le poing sous le nez de l'officier.

Au moment où celui-ci allait lui administrer une correction sérieuse, un gardien de la paix est intervenu, et a conduit l'individu chez M. Maillet, commissaire de police du quartier Saint-Avoie, pendant qu'exaspéré, il traitait l'officier le *sabre de bois rouillé.*

Il a déclaré se nommer Joseph Wémon.

Le *Constitutionnel* vient de faire une véritable trouvaille, qui vraisemblablement va mettre une sourdine à l'indignation de la circulaire de Pascal à propos de certains journaux:

Si la circulaire de M. Pascal au lieu d'avoir les préfets à mener avec la presse en général des relations bienveillantes, mêlées à la cause consentirait de s'abuser le concours des journaux à des conditions mal définies, mais enfin qui peuvent à la rigueur être interprétées dans le sens d'un échange de services, elle serait certainement, cyniquement énoncé la chose suivante:

"Ne négligez pas de faire agir les *influences de femmes.*"

Nous le demandons aussi *Siècle*: par quels ces, par quels hurlements ses pudeur outragée eût-elle pu traduire ses indignations? Le vieux Mathurin Régnier et sa Macette, la rue de Sorenne et la Rondy n'eussent pas fourni de comparaisons assez énergiques pour flétrir le prépondérance érigé en "instrumentum regni" par le gouvernement de "l'ordre moral."

Eh bien! il existe un document, "très confidentiel", mais par malheur divulgué, qui contient cette jolie proposition-la, formellement exprimée.

Quelqu'un a proposé on ne peut plus sérieusement à M. Gambetta, le 20 novembre 1870, "un moyen dont il a la disposition pour faire agir par des influences de femmes sur la presse étrangère."

Ce quelqu'un, le *Siècle* ne saurait l'ignorer, c'est M. Challemel-Lacour, le consignataire de l'ordre du jour de M. Gambetta.

Ce "piège" (car, avec l'illustre auteur du: "fusillez-moi ces gens-là", il faut procéder pièce en main,) la "pièce", saisie aux archives du télégraphe de Bordeaux, a été reprise à la requête de la commission chargée de l'insurrection du 18 mars et lue à la tribune de l'Assemblée nationale.

Le 20 novembre 1870, M. Challemel Lacour, commissaire extraordinaire de la République française dans le Rhône, proposait à M. Gambetta de mettre à sa disposition des influences de femmes pour agir sur la presse de Berlin, Vienne, Londres et Saint-Pétersbourg."

On conviendra que, corruption pour corruption, celle que proposait M. Pascal était encore plus acceptable.

Quant à la femme, ce sera que l'art de gouverner est décidément une chose bien malpropre, et que la seule chose qu'il faille blâmer en politique, c'est la bêtise.

Voici une scène à laquelle nous avons assisté hier:

Un pochard, zig-zagant fortement, va donner dans un officier du 73e de ligne, qui l'invite à le faire tomber.

Enchanté de ce qu'on vient de faire, il se met contre un réverbère, et, d'une voix aviné:

—Attrape ça, Versailles! grogne-t-il.

L'officier de retourne, le salit au colet, et avec le plus grand calme:

—Mon bonhomme, fait-il, je vais te donner un bon conseil. Si tu veux t'éviter une volée, tu vas me faire des excuses à genoux, devant tout le monde.

—J'mange pas de ce pain-là, hurle l'ivrogne. Vive la République!

Il met le poing sous le nez de l'officier.

Au moment où celui-ci allait lui administrer une correction sérieuse, un gardien de la paix est intervenu, et a conduit l'individu chez M. Maillet, commissaire de police du quartier Saint-Avoie, pendant qu'exaspéré, il traitait l'officier le *sabre de bois rouillé.*

Il a déclaré se nommer Joseph Wémon.

DIVERS.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont empêchés de présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministère de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront, il leur sera transmis de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, âge, date et lieu de naissance, et leur sera envoyé, pour être remis à leur destinataire, le formulaire contenant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expire le 16 septembre 1874.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de Paris, 1, rue Laffitte, 1er juin 1873.

Avis est donné aux actionnaires de cette Compagnie que, en vertu de l'article 15 des Statuts, le dividende de l'exercice 1872 sera payé à partir du 1er juillet 1873, de midi à 2 heures (après midi), au siège de la Compagnie, Nouvelle-Orléans.

C. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Banque de Prêt. — Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874. Un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital, sera payé aux actionnaires de cette banque, à dater de lundi 7 juillet.

Par ordre de la Direction.

N. LANDRY, Caissier.

1er juillet—7t

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans. — No 21, rue du Gravier. — Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1874. — Élection annuelle des Directeurs de cette compagnie, aura lieu LUNDI, 13 courant, de midi à deux heures, au bureau de la compagnie, No 21, rue du Gravier.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

1er juillet—13t

Banque Germanie Nationale. — Nouvelle-Orléans, 2 juin 1874. — Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de DIX POUR CENT, qui sera payable aux actionnaires sur demande.

HERM. BOEHL, Caissier.

2 juin—10 j

Imperial's Bonded Warehouse Co. — Nouvelle-Orléans, 2 juin 1874. — Avis est donné que, conformément à l'article 15 de la charte, le Bureau de cette Compagnie, le premier lundi de juillet et le 1er du premier lundi de juillet 1874, aura lieu de midi à 2 heures P. M.

PHIL. GUÉMON, Secrétaire.

2 juin—au 7 juill

Bureaux de la Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton. — Nouvelle-Orléans, 20 juin 1874. — Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payable à dater du lundi 1er juillet 1874.

P. McBRIDE, Secrétaire.

25 juin—10 j

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 21 juin 1874. — Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu à 12 h. de midi, sur la dite somme de 15 PIASTRES par action, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent, payable à partir du 7 juillet.

Les registres de transfert seront fermés du 25 du courant au 7 juillet inclusivement.

WM. S. BROWS, Trésorier.

25 juin—1m

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin entier, à des prix modérés.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être livrés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, elle sollicite des ordres.

KEN FORT et Cie, agents généraux,

No 158, rue de la Commune,

27 avril—4m Nlle-Orléans, Louisiane.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNE DE VERGAUDE

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 5 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six Pour Cent.

C. H. STURDEVANT, A. J. HILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 6 janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
GAZ BARBARIN,

A des prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'étalage au No 2 du Triangle Boulitte et No 25 de la rue Pedras (autrefois Nouvelle-Levée), entre les rues Delord et Lafitte, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Soumissionnaire, sav—1an Lock Box 741 du bureau de la Poste.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & JOURDAN,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toutes sortes d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 145 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

22 juin—1m

E. H. REYNES & BRO,
Varieties Alley—Cotton Exchange Building
Entre Commun et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres

Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.

Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 29 juill 1an

MARCHAND-TAILLEUR,

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pescher)

140 ..... Rue du Canal 140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode. 12 avril—1m—3f pour

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

24, Rue Bourbon, entre Bienville et Dauphine. 4 mars—1an

Mme LEONOR
DOCTEUR ASTROLOGUE, venant de Paris,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientèles qu'elle vient de remettre son office de Voyante et Astrologue, 73, rue DU CANAL, entre Howard et Villere, Nlle-Orléans.

Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de spéculations, de numéros de loterie. Elle prédit le passé, le présent, l'avenir. 1 mai—3m

Mme Leonor traitera également par correspondance les personnes qui l'honoreront de leur confiance. Entrée franche P. O. B. 1370.

15 juin—3 m. Nlle-Orléans, La.

CAFE DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents la tasse. — Liqueurs de première qualité et cigares très modérés. 30 mars—6m

SPECTACLES, &c.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusement, pour pique-niques, bals champêtres, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATUIT.

Restaurant et bars pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Le court qh la semaine en sera donné du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un bar plein.

RICHARD HOMANN.

1juin—3m

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Ouverture des classes, LUNDI, 7 septembre prochain. 1août—1an

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 17e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Les leçons seront données par des professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences, les mathématiques et l'art militaire, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Collections de minéraux, des instruments pour lever des plans, des plages, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est strictement mise à exécution. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

L'uniforme, l'antalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Station Rouge.

Pour plus ample renseignements, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut en outre, savoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de Tacite, et défaut de grec, avoir une certaine connaissance de l'histoire.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de pays étrangers à l'ouverture des Cours.

Les nouveaux mois de session contient:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	250 00
Blanchissage	20 00
Chauffage et éclairage	20 00
Lit et literie	10 00
Mobilier	10 00
Réparations générales	10 00
Trois uniformes	10 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$450 00

20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants

PENSION FRANÇAISE
A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St Louis, avantageusement connu par l'élégante société qui, à partir du 1er du mois de mai prochain, se compte sous la gérance de Mme Sanchez, la nouvelle directeur ne se contentera pas seulement de continuer les ancienne traditions de l'établissement, mais mettra tous ses moyens en œuvre pour plaire ses hôtes. Il leur offre l'hôtel restaurant à neuf, tout à fait abordable table, vins exquis, service irréprochable, un prix modéré, etc., etc.

Baie St-Louis.

MME L. CHABERT préviens ses amis et ses connaissances que sa maison à la Baie Saint-Louis, pour la reçu des personnes qui voudraient passer leur saison d'été. Même maison que l'année dernière, près du wharf Jean Ardoin.

Adresser: Mme L. Chabert, Baie St-Louis.

1 juin—2m—sep 1d.

HOTEL MILLER, 37, 39 et 41, Quest 20 Nouvelle-Orléans. — Les nouveaux propriétaires ont fait des réparations, au jour et à la remaise, avec un pension, dans une localité de première disposition de la place Mallon, à 20 minutes du Parc Lafayette. Adresse E. F. MILLER, 37, Rue Rue, N. Y. 19juin—6t M V D

CRESCENT HOTEL,
BAIE ST-LOUIS, Miss.

J'ANNONCE avec plaisir à mes amis, a mes connaissances et au public en général, que j'ai ouvert cet hotel populaire, pour la saison d'été de 1874.

Le Crescent Hotel sera non seulement tenu avec le plus grand soin, mais, en outre, il sera mis à la portée de tous, et ne négligera rien pour en faire un établissement supérieur à tous les établissements de ce genre.

La table sera pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Les trains arrêtent à la porte même. Pêche, promenades en bateaux, bains de mer.

Je sollicite de mes amis et visiteurs le patronage dont ils ont honoré dans le passé.

1juin—1m JONE V. TOULMÉ.

Pension Française,
TENUE PAR
MADAME TASSET.

107 ..... Rue de la Boange 107

CETTE pension est fort agréablement connue de la population française et créole de la ville, ainsi que des hivernants de la Louisiane. Pendant la saison d'été, Mme TASSET tient à rajouter à ses anciennes clientes, aussi qu'à celles qui viennent chaque année, de nouvelles, si elles le veulent, le confort désirable, d'excellentes chambres fraîches et une bonne cuisine à 5 par semaine. 1juin—1m

HOTEL BOULO,
À BILOXI, MISS.

Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la ville, ainsi que des hivernants de la Louisiane, a pu, depuis le 1er du mois de mai, rouvrir ses portes. Le propriétaire, M. Boulo, tient à rappeler à ses nombreux clients, amis, que, quoique vaste et parfaitement aéré, cet hôtel est, en outre, le plus confortable exceptionnelle.

Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine et cellerie tout ce que dire exceptionnelle, et des conditions si bas qu'il peut plus raisonnable, voilà ce que M. Boulo, propriétaire, offre à ses pensionnaires et à ceux qui voudront bien le honorer de leur confiance en leur quelque.

Bains de mer.

HOTEL SHADY GROVE,
A BILOXI, Mississippi.

M. URRAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles qu'il a tour, pour la saison d'été, l'Hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, situé à Biloxi, Mississippi. Le M. Rambaut sollicite la continuation du bienveillant patronage que le public lui a accordé dans le passé. Il fera des efforts toujours pour mériter ses conditions seront aussi avantageuses.

7 avril—4m.

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE.

TENU PAR J. PACTEAU,

(Successeur de Louis J. Dinet)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

1 avril—3m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 ..... RUE ROYALE ..... 13 et 15

Entre les Rues Conti et Dauphine.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On trouve tout ce que le meilleur Restaurant de Paris offrira de plus recherché, tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des salons particuliers en premier; Chambres richement meublées, à louer à la maine ou à la semaine.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

1 juillet—1an

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE
DE LA
Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

IL est fait à savoir par ces présentes, que nous, soussignés, dont les noms sont ci-dessous nommés, ayant rédigé, entre nous formons entre nous et avec toutes autres personnes qui voudront devenir nos associés, par souscription, aux conditions ci-dessous, une Compagnie d'Assurance contre la destruction par le feu, de toutes propriétés, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de la loi de l'Etat de la Louisiane, en date de quatre-vingt-douze, et de l'Acte